PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 11 août 2026 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent sur place :
Mme Audrey Lussier, vice-présidente, conseillère de la municipalité de Saint-Hugues
Mme Nathalie Leblanc, mairesse de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud
M. Richard Turcotte, conseiller de la municipalité de Saint-Hugues

Absence motivée:
M. Yves Guérette, président, conseiller de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Assistent également à la séance:
M. Benoit Gaudette, directeur sécurité incendie
Mme Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière

À dix-huit heures quatre (18h04), Mme Audrey Lussier, vice-présidente, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2026-08-63

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026;
4. **TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Comptes à payer au 10 août 2026
5. **ADMINISTRATION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Services juridiques pour l'année 2027 – Octroi de mandat
 - 5.2 Dossier RH – Embauche pompiers
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 6.1 Budget – Achat équipement – EPI
 - 6.2 Budget – Achat équipement – outils
 - 6.3 Budget – Formation initiale Premiers répondants
 - 6.4 Demande de résiliation de l'*Entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne* – Saint-Marcel-de-Richelieu
 - 6.5 Dépôt – Lettre mise hors usage équipement
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 7.1 Rapport du directeur incendie
 - 7.1.1 Réunion DirSSI à la MRC (15 juillet)
 - 7.1.2 Rappel – Remise activité prévention – Porte ouverte C60
 - 7.1.3 Rapport mensuel des interventions – Juillet 2026
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par Mme Nathalie Leblanc, appuyé par M. Richard Turcotte et résolu que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-08-64

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2026

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par Mme Nathalie Leblanc, appuyé par M. Richard Turcotte et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 et d'en autoriser les signatures.

4. TRÉSORIE

2026-08-65

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 10 AOÛT 2026

Il est proposé par Mme Nathalie Leblanc, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 10 août 2026.

5. ADMINISTRATION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2026-08-66

SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2027 – OCTROI DE MANDAT

Considérant que le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains une offre de services professionnels pour l'année 2027;

Considérant que cette offre répond aux besoins de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par Mme Nathalie Leblanc, appuyé par M. Richard Turcotte et résolu que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L pour l'année 2027.

2026-08-67

DOSSIER RH - EMBAUCHE POMPIER

Considérant les différentes rencontres intervenues entre la secrétaire-trésorière, le directeur incendie et M. Éric Lacroix;

Considérant que M. Lacroix détient déjà la formation de pompier 1 ainsi que certaines spécialités;

En conséquence, il est proposé par Mme Nathalie Leblanc, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu ce qui suit :

- D'embaucher monsieur Éric Lacroix au poste de pompier - premier répondant soumis aux conditions stipulées au document intitulé *Conditions de travail des pompiers volontaires et personnels de soutien de la Régie*.
- De fixer la date d'entrée en fonction de M. Lacroix au 11 août 2026.

2026-08-68

DOSSIER RH - EMBAUCHE POMPIER

Considérant les différentes rencontres intervenues entre la secrétaire-trésorière, le directeur incendie et M. Dominic Martel;

Considérant que M. Martel détient déjà la formation de pompier 1 ainsi que certaines spécialités;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Turcotte, appuyé par Mme Nathalie Leblanc et résolu ce qui suit :

- D'embaucher monsieur Dominic Martel au poste de pompier - premier répondant soumis aux conditions stipulées au document intitulé *Conditions de travail des pompiers volontaires et personnels de soutien de la Régie*.
- De fixer la date d'entrée en fonction de M. Martel au 11 août 2026.

6. DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2026-08-69

BUDGET – ACHAT ÉQUIPEMENT - EPI

Considérant que la durée de vie d'un équipement de protection individuelle est de 10 ans;

Considérant la nécessité d'avoir des équipements de protection conforme pour la sécurité du personnel;

Considérant que les achats demandés avant taxes applicables sont les suivants soit l'acquisition de

- 6 paires de bottes, pour la somme de 3 840$
- 6 paires de gants, pour la somme de 1 038$

En conséquence, il est proposé par Mme Nathalie Leblanc, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu d'approuver les achats mentionnés à la présente résolution selon la soumission de Boivin et Gauvin en date du 14 juillet 2026.

2026-08-70

BUDGET – ACHAT ÉQUIPEMENT - OUTILS

Considérant les besoins d'équipement

Considérant que les achats demandés avant taxes applicables sont les suivants soit l'acquisition de

- 1 scie ronde à batterie, montant budgétaire de 600$
- 2 lames Diablo pointes carbure, pour la somme de 100$

En conséquence, il est proposé par M. Richard Turcotte, appuyé par Mme Nathalie Leblanc et résolu d'approuver un montant budgétaire de 700$ pour les achats mentionnés à la présente résolution.

2026-08-71

BUDGET – FORMATION INITIALE PREMIERS RÉPONDANTS

Considérant le partage de l'offre de service pour une formation « Premier répondant – Formation initiale » de la part du SSI Saint-Césaire;

Considérant les plus récentes embauches et les avis d'intérêt pour cette formation;

Considérant la recommandation du directeur incendie;

En conséquence, il est proposé par Mme Nathalie Leblanc, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu ce qui suit :

- D'autoriser l'inscription de deux candidats soit Mme Andrée-Anne Beauregard et M. Dominic Martel à la formation « Premier répondant – Formation initiale » ;
- De couvrir les frais d'inscription, ainsi que les frais de déplacement.

2026-08-72

DEMANDE DE RÉSILIATION DE L'*ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS DE RÉPONSE AUTOMATIQUE MULTI-CASERNE* – SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains ont conclu, le 6 mai 2019, une *Entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multi-caserne,* entérinée par les résolutions no 19-03-55 (Saint-Marcel-de-Richelieu) et no 18-11-123 (Régie) ;

Considérant la résolution 26-07-11 adopté le 6 juillet par la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu demandant la résiliation avant terme de ladite entente ;

Considérant la recommandation du directeur du service de sécurité incendie concernant la demande de résiliation;

Considérant que la résiliation de l'*Entente relative à la réponse automatique multi-caserne* n'a pas pour effet de modifier ou d'abroger l'*Entente intermunicipale relative au plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie*, signée le 6 mai 2019 et appuyée par les résolutions no 19-03-54

(Saint-Marcel-de-Richelieu) et no 18-12-140 (Régie), laquelle demeure nécessaire pour assurer la tarification au coûtant et le soutien opérationnel entre les parties

En conséquence, il est proposé par Mme Nathalie Leblanc, appuyé par M. Richard Turcotte et résolu ce qui suit :

- D'accepter la demande de résiliation formulée par la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu concernant l'*Entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multi-caserne*, ladite résiliation prenant effet immédiatement ;
- De maintenir en vigueur l'*Entente relative à l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie* signée le 6 mai 2019, laquelle continue de répondre aux besoins opérationnels et à la tarification au coûtant entre les parties.

DÉPÔT – LETTRE MISE HORS USAGE ÉQUIPEMENT

Le directeur incendie dépose au membre du CA, la lettre qui a été rédigée en vue de la mise hors d'usage des équipements. Ceux-ci seront retirés du service actif pour des raisons normatives, administratives ou liées à leur cycle de vie recommandé.

7. INFORMATION DU DIRECTEUR

RAPPORT DU DIRECTEUR INCENDIE

Le directeur fait rapport des événements particuliers survenus depuis la dernière séance du conseil concernant le service incendie soit :

- ✓ Retour sur la rencontre des directeurs incendie avec la MRC, ayant eu lieu le 15 juillet, et annonce du départ de la coordonnatrice en sécurité incendie et civile.
- ✓ Rappel de l'activité porte ouverte à la caserne 60 qui aura lieu le 20 septembre 2026.
- ✓ Rapport mensuel des interventions – Juillet 2026.

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

8. IMMEUBLES

Aucun point

9. INFORMATIONS DIVERSES

Aucun point

10. VARIA :

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes. Le conseil n'a reçu aucune question par courriel.

2026-08-73

LEVÉE DE LA SÉANCE

À dix-huit heures cinquante-quatre (18h54), il est proposé par Mme Nathalie Leblanc et résolu de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (15 e) jour de septembre 2026.

Audrey Lussier, vice-présidente

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière